

DAKAR Michel
le 08/10/2024

DOCTEUR NACHIDA AIT BELKACEM

Médecin psychiatre agréé

Ancienne Interne des Hôpitaux psychiatriques de Paris et Île de France

Ancien Praticien Hospitalier

n° RPPS 10001952786 – n° ADELI : 27/2307

**ADRESSE POSTALE, MAIL ET TÉLÉPHONE
OCCULTÉS**

EXPERTISE PSYCHIATRIQUE

Monsieur DAKAR Michel

né le 30/03/1955 à Tartous (Syrie)

DAKAR Michel
le 08/10/2024

Je soussignée Docteur Nachida AIT BELKACEM, Médecin Psychiatre, Expert Agréé, inscrit sur la liste du Procureur de la République du Département de l'EURE (27), désignée par le sous-préfet de la Seine Maritime, en application de l'article L.3213-8 du Code la Santé Publique, pour procéder à l'expertise psychiatrique de Monsieur DAKAR Michel, né le 30/03/1955, hospitalisé dans le cadre d'une mesure d'irresponsabilité pénale au titre de l'article 3213-7 du code de la santé publique, à l'hôpital Pierre JANET du HAVRE depuis le .

Par certificat médical en date du 03/09/2024, le Docteur LEFEBVRE a conclu en ce que l'état mental du patient permet la poursuite de la prise en charge sous une autre forme que l'hospitalisation complète, en programme de soins.

S'agissant d'un patient déclaré irresponsable pénalement sous régime renforcé, j'ai décidé, comme me l'y autorise l'article 3213-3 IV le Code de la Santé Publique, de solliciter l'expertise de Monsieur DAKAR Michel.

Dans ce contexte et compte tenu des antécédents de ce patient, je vous demande de m'indiquer si votre avis est concordant ou non concordant avec la proposition de prise en charge, à savoir :

1/ si l'état mental de Monsieur DAKAR Michel :

- permet la prise en charge en programme de soins**
- ou nécessite le maintien de la mesure de contrainte sur décision du représentant de l'État, en hospitalisation complète.**

2/ d'une manière général, faire toutes remarques utiles sur la mesure de soins sans consentement dont Monsieur DAKAR Michel fait l'objet, notamment au regard de son degré de dangerosité pour la sûreté des personnes et pour l'ordre public.

Je certifie avoir examiné personnellement, à la demande de Monsieur le Sous-Préfet de la Seine Maritime, en résidence dans la Ville du HAVRE (76), en application de l'article L.3213-8 du code de la santé publique, le 08/10/2024, à l'hôpital Pierre JANET du HAVRE :

**Monsieur DAKAR Michel
née le 13/06/1962 à Tartous (Syrie)
hospitalisée en SDRE à
Centre Hospitalier Pierre JANET du HAVRE
LE HAVRE (76)**

aux fins de répondre aux questions posées et donner un avis psychiatrique sur la prise en charge psychiatrique de l'intéressé.

Monsieur DAKAR Michel a été hospitalisé au Centre Hospitalier Pierre JANET au Havre, suite à une expertisée pratiquée par le Docteur BUR Marie, le au sein de pendant l'hospitalisation complète de Monsieur DAKAR Michel, à la demande de officier de Police, en fonction au Service de Sûreté Départementale – Hôtel de Police du Havre, mise en cause pour des faits de « **menaces de crimes ou de délit à thématique raciale** » et « **d'apologie du terrorisme** » pour lesquels il a été appréhendé par la gendarmerie le 08/08/2024.

Une expertise psychiatrique réalisée par le Docteur Marie BUR a conclu que Monsieur DAKAR Michel « **était atteint** » au moment des faits, d'un trouble psychiatrique ayant **aboli** son discernement et le contrôle des ses actes, dans le sens de **l'Article 122-1 alinéa 1 du Code Pénal** ».

Nous avons examiné Monsieur DAKAR Michel le 8 octobre 2024 à 14H30 au centre hospitalier Pierre Janet du Havre, dans le service ALIZE, alors qu'il y était encore hospitalisé.

ÉLÉMENTS BIOGRAPHIQUES :

Monsieur DAKAR Michel est issu d'un couple mixte. Il nous dira qu'il est binational.

Sa mère est d'origine syrienne, son père est français.

Ses parents se sont connus à Paris. Sa mère était étudiante en langues à la Sorbonne, et bénéficiait d'une bourse d'études, son père était étudiant en mathématiques. Ils se sont mariés en France, puis ils sont allés s'installer et travailler en Syrie, où il est né.

Son père a enseigné les mathématiques en Syrie.

Lorsque Monsieur DAKAR Michel a atteint sa 5ème année, son père est parti à Moscou poursuivre ses études. Durant sa 1ère année d'études, alors qu'il était obligatoire qu'il apprenne la langue russe, il est tombé amoureux de sa professeure de russe. Aussi, il a décidé de divorcer et en a fait la demande à son épouse par courrier.

Il dit que sa mère a très mal pris le divorce. Elle a fait des difficultés à son conjoint en réclamant une très forte pension alimentaire, alors que son père n'avait pas les moyens. Il n'a pas été possible à son père d'obtenir la garde partagée. Monsieur DAKAR Michel a été placé à la garde de sa mère.

Cependant, pendant quelques années, il avait des rencontres avec son père, mais, celui-ci a fini par interrompre les relations. Il ne le voyait plus mais son père a essayé de maintenir le contact avec lui aux travers de cadeaux qu'il lui envoyait.

Il n'a revu son père, pour la première fois et pour la dernière fois à l'âge de 21 ans, au cours d'un voyage qu'il effectuait en stop dans l'objectif de rejoindre la Russie. Il dit qu'il a beaucoup apprécié le dévouement des personnes autochtones des villages qu'il traversait et qui l'ont aidé à gagner la Syrie. Il dit que son père l'aurait rejoint en Syrie, qu'il l'a emmené avec lui en Russie, et qu'il lui a proposé de rester avec lui. Monsieur DAKAR Michel a refusé l'invitation. Il est retourné chez sa mère.

Son père est mort à l'âge de 71 ou 72 ans d'une crise cardiaque probablement, en 2011 en Russie. Il a eu un fils qu'il n'a pas connu. Ce demi-frère « *a fait des études d'histoire, il est devenu interprète, il l'a suivi sur internet pendant un certain temps, puis il a disparu des radars* ». Il n'a pas eu de relation directe avec lui.

Sa mère a pu se remarier et a épousé un riche industriel. Ils n'ont pas eu d'enfant.

Elle a fait un AVC en 2010, et ne s'en est pas sortie. Il est retourné vivre près d'elle pour

s'en occuper, il a même été son tuteur. Elle décédée en 2013.

Monsieur DAKAR Michel dit qu'il avait gardé le contact avec ses 2 familles mais, jusqu'au changement de génération. Il ne connaît pas bien la nouvelle génération aussi, il n'a pas de relation avec eux.

Monsieur DAKAR Michel est marié. Son épouse a travaillé dans l'agriculture biologique, puis dans l'immobilier. Il dit que « *c'est une artiste* ». Ils n'ont pas eu d'enfant parce que sa femme avait un fibrome. Cependant, il est très heureux avec elle. Ils vivent dans une maison qu'il a acheté à Villequier en 2005, et qu'ils occupent depuis 2010. Ils vont au restaurant tous les 2 mois, ils ont « *beaucoup* » d'amis. D'ailleurs lors de cette affaire sa femme a réussi à obtenir beaucoup de témoignages en sa faveur.

Son épouse est plus jeune que lui de 17 ans, et il s'inquiète pour avenir, car vu son âge, il est persuadé qu'il partira avant elle. C'est un problème parce qu'il se demande ce qu'elle « *deviendra après sa mort* ».

CURSUS SCOLAIRE ET PROFESSIONNEL :

- Scolaire :

Il a obtenu un baccalauréat technologique de chimie.

Il a repris des études d'architecture à l'âge de 29 ans parallèlement à son activité professionnelle, aussi, il a mis 8 ans pour obtenir le diplôme d'architecte, en 1994.

- Professionnel :

Il a exercé divers métiers :

Il a effectué quelques petits boulots pendant les vacances...

Il a travaillé 2 ans à la sécurité sociale comme liquidateur.

Il a été représentant dans l'industrie pharmaceutique.

Il a été représentant dans la vente de pavillons.

Puis, il a été représentant pour une société d'assurance.

Il a travaillé en association avec un architecte : CAUE, pendant 5 ans.

Il a travaillé pour l'ANHA habitat de Paris.

Monsieur DAKAR Michel dit lorsqu'il a quitté le domicile familial, il travaillait et ses parents l'aidaient. De toute façon, il n'était pas dans l'obligation de travailler, car, il était à la tête d'un patrimoine important qu'il doit gérer. Ses parents (sa mère et son beau-père) lui ont fait une donation en 1998, qu'il le domicile familial et était autonome. à ation il aurait obligé de travailler. Il était casé à ce moment.

il est à la Aussi, il avait suffisamment de quoi vivre. S'il travaillait, c'était pour s'enrichir intellectuellement, il avait envie de découvrir à travers les métiers. Il dit que depuis 15 ans, il a de quoi s'occuper, de son patrimoine, de ses animaux, il a 1 brebis, 2 chèvres et 3 boucs, et d'autres activités quotidiennes...

ANTÉCÉDENTS MEDICO-PSYCHIATRIQUES :

- Familiaux :

Non renseignés.

- Personnels :

*Médico-chirurgicaux :

Appendicite à l'âge de 14 ans.

Allergie au gluten et au lactose.

Cure de hernie inguinale en 2018

HTA depuis le jour de son arrestation (le 08/08/2024) avec 21 mmHg de maxima. Depuis, il a un traitement anti-hypertenseur.

**Psychiatriques :*

Il dit qu'il a été suivi par un psychiatre à l'âge de 25 ans « *du fait qu'il était écartelé par 2 familles* ».

Il a eu un épisode alcoolique très bref, avec une hospitalisation aussi brève.

- Traitement actuel

AMLODIPINE 5	2 gélules le matin
RISPERIDONE ORO 4	1 comprimé le soir
MACROGOL	1 sachet le matin
ZOPICLONE 7,5	1 comprimé le soir au coucher

Il a rencontré 1 fois le psychologue de l'hôpital qui lui a donné un autre rendez-vous.

Monsieur DAKAR Michel dit qu'il était un « *bon vivant avant* ». Il veut préserver sa santé, aussi, il ne fume pas, il ne se drogue pas, il ne consomme pas le vin car il le fait dormir. Il n'a jamais pris de traitement avant cette affaire du 08/08/2024.

ANTECEDENTS JUDICIAIRES :

- Monsieur DAKAR Michel nous dit qu'il a eu quelques démêlés avec la justice en rapport avec ses opinions politiques.

Il aurait eu 4 procédures judiciaires, entre 2001 et 2006, « *qu'il a gagné* », une qu'il aurait provoqué lui-même pour pouvoir exprimer ses idées. Il dit qu'il dénonçait le génocide de Palestine. Il publiait ses textes sur un site internet qu'il a créé, et qui ne serait pas interdit, au nom de la liberté d'expression.

Il y a eu d'autres procédures pour lesquelles il a été condamné à des peines d'amende.

Monsieur DAKAR Michel nous dit qu'il en est venu à la politique quand il a commencé ses études. Un professeur lui a demandé de s'inscrire au parti socialiste, ce qu'il a fait. Il a ainsi connu quelques personnalités du parti. Mais, il n'a pas persévéré, au bout de 2 à 3 ans, il s'est désinscrit, car il « *avait envie d'autres choses* ».

Il dit qu'il s'est intéressé au Moyen Orient en 2001 (probablement en tant que binational, il était attiré par cette région).

Il dit qu'il a toujours fait de la politique, il écrivait des textes et les diffusait sur 2 sites internet bien connu de l'état et dont l'un s'appelle « *clé et pont* » ?

Il a fréquenté passagèrement une radio alternative.

Il s'intéressait beaucoup aux droits sociaux des personnes, à la précarité, aux chômeurs, aux SDF. Il s'est rapproché de certaines associations comme par exemple « *droit au logement* ».

Il dit qu'on a voulu qu'il intègre des organisations, mais il a toujours refusé, il voulait rester indépendant.

Monsieur DAKAR Michel dit qu'il n'a pas de but militant, il cherche seulement à comprendre « *pourquoi on n'arrive pas à sortir de là* ». Il dit qu'il essaye d'être « *purement réaliste* ». Son idée c'était de faire « *le spectre de toute la société et de s'intéresser* ».

particulièrement à ceux qui n'ont rien ».

Son identité syrienne ne lui pose aucun problème.

Monsieur DAKAR Michel nous dit qu'il a une autre occupation, il dessine, il a publié certains de ses dessins sur le site internet « la clé et le pont ». Il a réalisé près de 1000 dessins en 2 ans, ses dessins sont à connotation politique sur l'actualité.

Monsieur DAKAR Michel nous dit qu'il n'a pas d'idées fanatiques. Il est pacifiste, « *je ne cherche pas la guerre* », il cherche plutôt à la stopper, et notamment à stopper « *l'idée guerre* ». Il ajoute, « *ce qui ne leur plaît pas, c'est que je suis trop humain et trop sincère* ».

LES FAITS REPROCHES :

Monsieur DAKAR Michel nous relate le jour de « *son arrestation* » avec quelques précisions. Il dit que le matin du 08/08/2024 à 09H00, il avait entendu des gens dans la rue, près de chez lui. Lorsqu'on a sonné chez lui, des personnes en civils se sont présentés à lui comme étant des agents EDF. Ils lui ont posé une question « comment creuser une tranchée ». Monsieur DAKAR Michel qui était « *en tenue de nuit* » est sorti de la maison pour leur montrer, et à ce moment-là, il repéré une dizaine de gendarmes qui « *se sont jetés sur lui* ». Puis, les gendarmes sont rentrés dans la maison et ont perquisitionné. Ils l'ont ensuite emmené à l'hôpital psychiatrique du Havre. Le gendarme lui a expliqué que ses écrits déplaisent, et qu'il faut qu'il voit un psychiatre. C'est là qu'il a rencontré le Docteur BUR.

Il a ensuite été transféré à l'hôpital psychiatrique de Rouen.

Il dit que les gendarmes ont cherché à lui faire signer des documents incriminatoires qui l'accusaient « *d'apologie du terrorisme et incitation à la haine raciale* », mais également de « *détention d'image de mineur à caractère pédopornographique* ». Il dit qu'il réfute l'accusation de pédocriminalité, aussi, il a refusé de signer par « *2 fois* » le procès verbal. Les gendarmes ont embarqué ses 2 ordinateurs, les téléphones portables et des documents. Il dit, « apparemment, une personne lui a dit que ça faisait 30 ans qu'elle suit son dossier ».

Il tient à préciser que toutes ses incriminations ne peuvent venir que de son site internet. Il dit que ses sites ne sont pas interdits, et n'ont pas été interdits. Si le préfet voulait les fermer, il pouvait le faire. Il pense qu'il « *y a quelques incohérences* » dans cette affaire.

Il dit que son avocat a fait ressortir son dossier judiciaire, en demandant de déterminer « *quelle photo et quel écrit pourraient l'incriminer...* ». Il dit que se sont les mêmes condamnations qui persistent, car cela fait plusieurs années qu'il diffuse ses idées.

Il dit qu'il est toujours dans la même ligne de « *défense des opprimés* ». Il a été dans la ligue des droits de l'homme, il a appartenu à plein d'associations. Il dit qu'il a une grande partie de militants comme lui.

SUR LE PLAN CLINIQUE :

Monsieur DAKAR Michel est un homme, âgé de 69 ans, de taille et de corpulence normales, il mesure 180 cm et pèse 80 kg. Il fait du sport en entretenant son terrain, il fait de la marche. Il ne va pas à la piscine parce qu'il ne supporte pas le chlore.

Sa présentation est correcte, sa tenue vestimentaire classique.

Ses cheveux sont bruns clair naturels ou colorés ?

Il se montre affable, calme et polie. Son attitude est presque figée, il ne bouge pas, il garde la même position durant tout l'entretien (qui a été bien long).

L'expression de son visage est indéfinissable, indicible, d'une certaine fixité, il n'est même pas sensible à l'humour, il est « *sage comme une image* ». Il paraît présent et en même temps détaché, et dans un contexte émotionnel, on relève une sorte d'alexithymie.

Il s'exprime avec facilité mais, parcimonie, il répond facilement à toutes nos questions. Il ne dissimule pas ses opinions, mais, ne les expose pas ouvertement. Il ne cherche pas à se justifier, il ne proteste pas.

Monsieur DAKAR Michel dit qu'il n'a aucun antécédent de violence, pas même un accident ni un accrochage, parce qu'il considère la voiture comme faisant partie de la violence. Il nous relate des faits de violence dont il a été l'objet pour nous prouver qu'il n'est pas naturellement violent.

À Paris quand il était militant, il était partisan de la « *non violence* ». Il a pris des coups de poings dans la figure, sans répliquer. La violence le répugne, « *il faut qu'il fasse un effort pour frapper quelqu'un* ».

Il habite une propriété isolée, il garde la maison de ses amis, qui le soutiennent et qui vivent dans le Loir et Cher. En été il y a des personnes qui sont venues squatter la piscine pour se droguer. Comme il a un flash back, il a tiré 2 coups en l'air à une distance de 50 m pour les faire fuir, c'était pour faire du bruit, et ça a bien marché. Cette arme, il l'a achetée il y a 10 ans sans s'en être jamais servie. Il a fait une main courante à la gendarmerie, il a fait la déclaration de l'arme.

À Paris il avait le même genre d'arme. Il a été agressé par une personne qui lui a donné des coups de poings à la figure, par 2 fois, il n'a pas répliqué, il s'est contenté de la tenir à distance avec son bras. Une autre fois, on l'a agressé avec un morceau de bois, il a eu la cage thoracique enfoncée. Il n'a pas riposté par la violence, il a bloqué son agresseur en l'enserrant dans ses bras.

Il dit qu'on essayé de le cambrioler chez lui.

Il dit qu'il n'a pas d'idées fanatiques. Son identité syrienne ne lui pose aucun problème.

Il dit « *ce qui ne leur plaît c'est que je suis trop humain et trop sincère* ».

Il se situe du côté des pacifistes, ce qu'il justifie en ajoutant : « *je ne cherche pas la guerre* », il cherche plutôt à la stopper, et notamment à stopper « *l'idée guerre* ».

Il dit qu'il fait un travail de recherche, il n'a pas d'idée arrêtée, on sait qu'on se trompe, c'est avec des erreurs qu'on progressent, « *je ne détiens pas la vérité, le doute est vital* ». Même sur des « *trucs fondamentaux je suis prêt à réviser mes opinions, il n'y a pas les bons et les méchants* ».

Au décours de la conversation, il nous dit que « *Chirac a dit, seuls les paranoïaques survivent* ». Cependant, il n'a pas le sentiment d'être persécuté. Il ajoute qu'il n'a jamais menacé personne. « *Ça s'est très bien passé avec les gendarmes* », et les 3 semaines qu'il a passé au Rouvray, dans le service Saint Jean, se sont bien déroulés.

ANALYSE PSYCHIATRIQUE :

Au moment de l'examen, les fonctions psychiques basales de Monsieur DAKAR Michel sont normales : vigilance, conscience, attention et concentration.

Il est bien orienté dans le temps et dans l'espace.

Les fonctions intellectuelles : le raisonnement et le jugement sont emprunts d'une teinte dépressive, pessimiste, nostalgique, mais ne sont pas altérées, elles sont en adéquation avec sa mentalité.

L'intelligence est dans les limites de la normale, voire supérieure.

La synthèse mentale est normale, mais sur une base en rapport avec sa thématique.

En analysant son parcours de vie, il nous semble qu'il a été profondément marqué par le divorce de ses parents, alors qu'il n'était âgé que de 5 ans. Cet événement aurait pu être à l'origine d'un psychotraumatisme majeur, engendrant un mécanisme de défense de sa reconstruction (contre l'anéantissement) de type paranoïaque sur un mode sensitif. Le déroulement du processus se réalisant progressivement, ne n'aboutissant à sa concrétisation que vers l'âge adulte.

Le discours de Monsieur DAKAR Michel au travers de ses idées politiques peut paraître d'une certaine logique, car il emprunte à l'actualité ses thèmes principaux, en réalité des thèmes de prédilection qui probablement prennent leur source dans son histoire personnelle originelle. Il était d'emblée attiré par les régions du Moyen Orient, qu'il souhaitait étudier. Il a même fait un voyage en stop, qu'il considère comme « *un voyage de découverte* », pour nous, est-ce un « voyage pathologique, prodromique ? ».

C'est aussi, dans cette période que s'opère une fracture dans son cursus scolaire, et même professionnel constaté au vu de l'instabilité professionnelle flagrante.

Monsieur DAKAR Michel a abandonné ses études après l'obtention du baccalauréat. Il les reprend quelques années plus tard, mais avec une certaine difficulté et lenteur car il lui aura fallu 8 années pour acquérir son diplôme d'architecte.

On note également un parcours professionnel chaotique avec l'exercice de divers métiers, bien que le choix de ses emplois pouvaient coïncider avec son idéologie. Il avait une attirance remarquable pour la précarité en général, puis, son adhésion à la précarité dans le monde et en particulier au Moyen Orient, thématique qu'il décline sous toutes ses formes.

Monsieur DAKAR Michel a pu se consacrer entièrement à son monde imaginaire, car il était entretenu par des parents bienveillants et conciliants, qui l'ont mis à l'abri du besoin.

Ainsi, il a pu se vouer entièrement à son idéologie en produisant et surproduisant des textes apologiques et dithyrambiques, lui attirant la réprobation des autorités étatiques. L'idée qu'il développe est une idée fixe, obsédante, répétitive qu'il déploie sous tous ses aspects. Le thème est unique, monoïdérique.

Monsieur DAKAR Michel s'est enfermé dans un système de pensée autistique, de rationalisme morbide avec une certaine rigidité et inflexibilité, faisant ressortir une personnalité paranoïaque de type sensitive. Pour ne pas sombrer dans la maladie ou pour réparer cette faille profonde, Monsieur DAKAR Michel s'est accroché fortement à cette réalité extérieure qu'il modèle à sa mesure, effaçant la frontière floue entre la réalité et sa pensée ou sa conviction.

Il ne mesure pas la portée de son opinion ainsi diffusée sur internet, comme s'il ne pouvait pas imaginer les conséquences et les répercussions, voire l'impact qu'elle aurait sur chaque individu, comme si, tout cela était abstrait.

Pour lui, ses écrits ne sont pas incitatifs à la guerre, ils se situent à un niveau supérieur,

ils sont une réflexion sur la guerre, voire une utopie à faire cesser toute guerre, comme s'il était possible d'éradiquer l'idée de guerre dans l'esprit des humains.

Il est dans un déni sémantique, les mots revêtent un sens particulier pour lui.

Pour lui « *c'est banal* » ce qu'il écrit. Son but, ce n'est pas d'inciter à la haine, il fait plutôt un « *travail de recherche* », il cherche les moyens de s'en sortir parce qu'on est dans des « *positions figées* ». Monsieur DAKAR Michel est dans la philosophie de la philosophie ou plutôt dans une de ses branches, la Métaphysique. C'est l'essence même de son délire. Il est dans la transcendance.

Il s'interdit toute violence physique, celle-ci est sublimée dans une violence psychique intellectualisée et déversée dans ses écrits. Quoique virulents dans ses propos, ceux-ci agissent comme un exécutoire de ses « *fantômes* ».

La prolixité de ses écrits (que nous n'avons pas lu et pour lesquels nous ne sentons aucun intérêt), et l'abondance de ses œuvres artistiques (il a fait 1000 dessins en 2 ans de temps, des dessins politiques sur l'actualité qu'il a publié sur le site internet « *la clé et le pont* ») sont révélateurs d'une hyperactivité psychique et d'un trouble du cours de la pensée.

En fait, Monsieur DAKAR Michel écrit beaucoup, mais contrairement aux leaders qui expriment publiquement leurs opinions, Monsieur DAKAR Michel ne se manifeste pas ouvertement, il reste dans l'ombre. Convaincu qu'il ne fait rien d'illégal, il est confortable pour lui de continuer à produire pour exister.

Monsieur DAKAR Michel ne présente pas de troubles dissociatifs évidents, ni d'ambivalence, cependant, il est en décalage avec la réalité car son délire prend sa source dans la société y trouvant une certaine résonance avec ses idées. Aussi, il ne lui paraît pas anormal d'avoir ses idées et d'y adhérer. D'ailleurs, son épouse est au courant de tout, mais, elle n'est pas engagée à ses côtés.

Monsieur DAKAR Michel comprend à la fin de l'entretien que « *cette privation de liberté (à savoir son hospitalisation) l'a amené à se remettre en question. Il a appris qu'il ne doit pas continuer dans la même voix, il a envie de s'orienter sur un travail fondamental dans un autre domaine, plus abstrait et plus théorique* ». Il ne va plus traiter de ce sujet.

CONCLUSION :

Nous pensons sans en être certain, que Monsieur DAKAR Michel présente une pathologie de type psychotique, qu'on pourrait dénommée « *psychose blanche* » car, il ne présente pas de signes psychotiques patents ni alarmants. Jusqu'à son hospitalisation, ses discours à connotation politique, n'ont jamais été considérés comme une anomalie mentale et n'ont jamais été présumés ou jugés comme des productions délirantes puisqu'elles étaient inspirées de la réalité, et par conséquent acceptés comme tels.

Il n'a jamais été hospitalisé en psychiatrie, ni consulté de psychiatre, ni pris un traitement psychiatrique.

Son comportement était toléré et est passé inaperçu parce qu'il ne « *dérangeait personne* ». Cette hospitalisation a permis de pénétrer au-delà de ses délires et d'atteindre probablement le noyau psychotique qui germait en lui.

Par ailleurs, il pouvait être de bonne compagnie, voire « *intéressant* » pour un certain public ou auditoire.

DAKAR Michel
le 08/10/2024

Par ailleurs, une autre hypothèse diagnostique que nous n'excluons pas, et qui peut coexister avec notre première impression, c'est le diagnostic d'HPI (Haut Potentiel Intellectuel) au su de ses qualités de prosateur pamphlétaire !!!

RÉPONSES AUX QUESTIONS :

Après un très long entretien avec Monsieur DAKAR Michel, nous pouvons répondre aux deux questions qui nous sont posées :

1/ L'état mental de Monsieur DAKAR Michel :

- permet la levée de la mesure d'hospitalisation complète,
- et la mise en place d'un programme de soins ambulatoire,

2/ D'une manière générale, faite toutes remarques utiles sur la mesure de soins sans consentement dont Monsieur DAKAR Michel fait l'objet, notamment au regard de son degré de dangerosité.

Nous avons pu « sonder » et approfondir, dans la mesure du possible, le personnage, sa pathologie et notamment le degré de sa dangerosité. Certes les idées qu'il véhicule sont plus dangereuses que la personne elle-même. Monsieur DAKAR Michel est dans la croyance d'être dans la légalité la plus totale, car jamais son site n'a été fermé, et au nom de la liberté d'expression, il pense qu'il a le droit de diffuser son idéologie franchement, naturellement et même impunément.

Monsieur DAKAR Michel demeure dans l'anosognosie de ses troubles. Il est convaincu du bien-fondé de son opinion, la conviction est inébranlable, et cela quel que soit le traitement administré. Le traitement peut atténuer la production, elle n'aura aucun effet sur son raisonnement ni sur son jugement. Il présente probablement des qualités oratoires et la capacité de rallier les interlocuteurs à ses opinions.

[Aussi, nous pensons que Monsieur DAKAR Michel nécessite un accompagnement psychiatrique étroit et strict, et notamment de ses publications, sur le long cours, sous la forme, peut être, d'une obligation de soins, pourquoi pas, dans le cadre d'une mesure de suivi socio-judiciaire, le danger pouvant venir de l'interprétation de ses écrits... ←

Fait à l'hôpital Pierre JANET au HAVRE
Le 08/10/2024
Docteur Nachida AIT BELKACEM

